DOCUMENT D'INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Carac Profiléo

Option: Support "Sécurité" libellé en euros

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Support "Sécurité" libellé en euros

Assureur : Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance Carac – Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. Appelez le 0 969 32 50 50 ou rendez-vous sur www.carac.fr pour de plus amples informations.

Distributeur : Carac

Régulateur : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Document produit le 31/03/2022.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Le support "Sécurité" libellé en euros repose sur l'actif général de la Carac. L'actif général Carac est un actif regroupant notamment l'ensemble des sommes versées au titre du support "Sécurité" libellé en euros des garanties d'assurance vie souscrites par les adhérents Carac et proposant ce même support. Cet actif est investi dans des produits financiers diversifiés et majoritairement dans des instruments de taux (ex.: obligations). Son rendement dépend des résultats techniques et financiers de l'actif général Carac.

Les sommes présentes sur ce support bénéficient chaque année d'une distribution des excédents d'actifs. Dans ce cadre, chaque année, le Conseil d'administration de la Carac détermine le taux de bonification de l'épargne acquise.

La revalorisation des sommes investies sur ce support au sein des garanties d'assurance vie est appliquée au 31 décembre, prorata temporis, sous réserve de la présence d'un capital sur le support au jour d'attribution.

Durée

Le contrat Carac Profiléo ne comporte pas de date d'échéance et se poursuit jusqu'au rachat de la totalité de l'épargne constituée ou jusqu'au décès de l'assuré.

Objectifs

Le support "Sécurité" libellé en euros permet de sécuriser l'épargne investie. Il comporte une garantie en capital au moins égal aux versements effectués nets de frais, diminués du montant de la cotisation de la garantie plancher, et des éventuels rachats partiels.

Investisseurs de détail visés

Le support "Sécurité" libellé en euros s'adresse à des investisseurs souhaitant prendre un minimum de risque quelle que soit leur situation professionnelle et financière. L'investissement sur ce support ne nécessite pas de connaissance et/ou d'expérience des marchés financiers.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

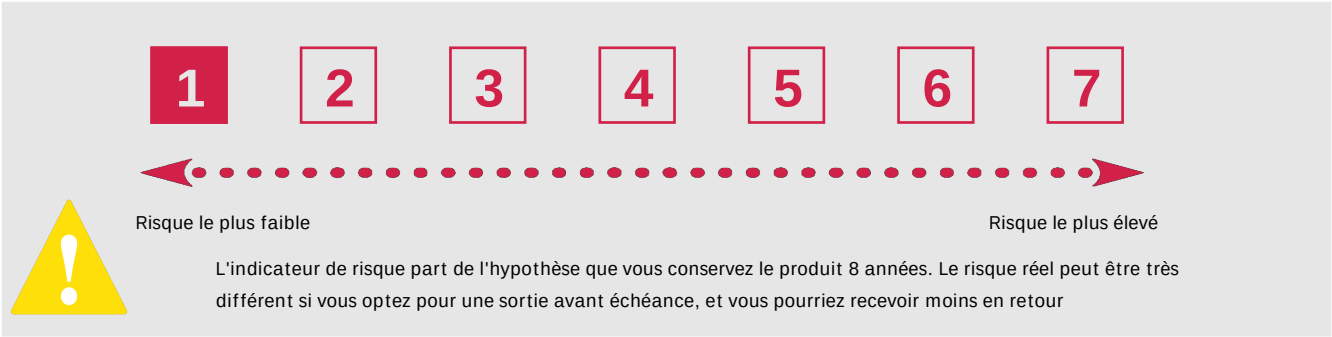

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les montants investis sur le support "Sécurité" libellé en euros bénéficient, à tout moment, d'une garantie en capital au moins égal aux versements effectués nets de frais, diminués du montant de la cotisation de la garantie plancher, et des éventuels rachats partiels.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de Performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Période de détention recommandée : 8 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :		1 an	8 ans
Minimum		**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9770 €**	**10520 €**
	Rendement annuel moyen	-2,29 %	0,64 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9780 €**	**10630 €**
	Rendement annuel moyen	-2,21 %	0,77 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9800 €**	**11280 €**
	Rendement annuel moyen	-2,04 %	1,52 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9840 €**	**12240 €**
	Rendement annuel moyen	-1,63 %	2,56 %

QUE SE PASSE-T-IL SI LA CARAC N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les mutuelles sont soumises à des règles prudentielles strictes et contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Si, en dépit de ce cadre réglementé, la Carac se trouve en difficulté, l'ACPR pourrait en dernier ressort impliquer le FNG (Fonds National de Garantie des Mutuelles) pour protéger les personnes assurées dans de telles circonstances. L'indemnisation prévue par le FNG prend en compte l'ensemble des provisions représentatives des droits résultant des garanties d'assurance ou bons de capitalisation afférents à un même adhérent, ou un même bénéficiaire de prestations.
Ces provisions sont reconstituées dans la limite de deux plafonds :
• à concurrence* d'un montant de provisions techniques de 70 000 euros pour toutes les prestations (sauf dans le cas mentionné ci-dessous) ;
• à concurrence* d'un montant de provisions techniques de 90 000 euros pour les rentes résultant de garanties d'assurance en cas de décès.
** L'indemnisation du FNG vient en complément des sommes provenant de la réalisation des actifs par le liquidateur de la mutuelle défaillante.*

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	457 €	1 309 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,67 %	1,57 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,09 % avant déduction des coûts et de 1,52 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

— l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;

— la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	3,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	3,50 %
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,06 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,06 %
Coûts de transaction	0,02 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,02 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours de 5 dernières années.	0,00 %

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RÉCUPÉRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 8 ans.

Vous pouvez renoncer à votre adhésion pendant 30 jours calendaires révolus à compter du moment où vous êtes informé que votre adhésion a pris effet.

La durée de détention minimum recommandée pour Carac Profiléo est déterminée compte tenu du régime fiscal français actuellement applicable aux contrats d'assurance vie. Votre situation patrimoniale, votre attitude face au risque ainsi que vos attentes ou objectifs d'investissement peuvent conduire à conserver le produit pendant une durée plus longue.

Vous disposez de la faculté de rachat qui vous permet d'obtenir, sur simple demande et accompagnée des pièces requises précisées dans le Règlement Mutualiste, avant le terme prévu, de tout ou partie de l'épargne disponible sur votre contrat sans pénalités. Le versement de votre épargne intervient dans le délai de 2 mois dans les conditions précisées dans le Règlement Mutualiste.

AUTRES INFORMATIONS UTILES